« REGISTRE DE LA CONCERTATION – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU DE SAINT-ANDRE-D'EMBRUN

Le registre de concertation a été ouvert le 11 décembre 2023 09H00 par Monsieur le Maire de la Commune de Saint-André-d'Embrun.

Il est disponible en mairie aux heures et jours d'ouverture habituels (sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnels). Du lundi au vendredi de 9h à 12h

Le registre est mis à disposition de la population jusqu'à la fin de la concertation : le vendredi 29 décembre 2023 à 12H00.

A l'issue de la concertation, le bilan sera présenté au conseil municipal, qui délibérera et ajustera éventuellement le projet pour tenir compte des observations du public.

Il consigne l'ensemble des doléances reçu par la commune (demandes écrites dans le registre de concertation, courriers et courriels reçus en mairie), dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-André-d'Embrun.

Si la doléance concerne une ou plusieurs parcelles cadastrales, il convient de l'identifier avec son numéro et sa section cadastrale, en précisant si possible le nom du lieu-dit.

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données–RGPD– les demandes consignées dans le registre de concertation seront anonymisées et numérotées dans l'ordre où elles ont été inscrites ou ajoutées dans le registre, sauf indication contraire du pétitionnaire refusant l'anonymisation

M Le Maire

Jean-Marie MELMONT